

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 12 février 2024 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2024-02-090

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-02-091

Octroi de contrat - services professionnels d'assistance et de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale - terrain industriel du 1800, chemin Saint-Roch

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 février 2024 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'obtention de services professionnels d'assistance et de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale du terrain industriel du 1800, chemin Saint-Roch,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 299 314,42 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le contrat pour l'obtention de services professionnels d'assistance et de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale du terrain industriel du 1800, chemin Saint-Roch, soit accordé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation, soit Pangeos inc., pour la somme de 284 926,04 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202309-102, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même la subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour une somme de 260 175,46 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-02-092

Autorisation d'une provision - services professionnels d'assistance et de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale - terrain industriel du 1800, chemin Saint-Roch

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 12 février 2024, a adopté la résolution n° 2024-02-091 afin d'accorder un contrat pour l'obtention de services professionnels d'assistance et de surveillance de travaux de réhabilitation environnementale du terrain industriel du 1800, chemin Saint-Roch, à Pangeos inc., pour la somme de 284 926,04 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QU'une provision de 28 492,60 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 313 418,64 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même la subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour une somme de 26 017,55 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire